



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Association Pacte Mondial – Réseau France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Association Pacte Mondial – Réseau France

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : 25 avenue de Villiers – 75017 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres de l'Association Pacte Mondial – Réseau France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Pacte Mondial – Réseau France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier ou dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

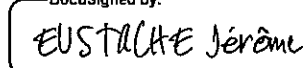
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, le 6 mai 2025

DocuSigned by:

3DCD59F6CF01441...

Jérôme EUSTACHE

Associé

PACTE MONDIAL - RESEAU FRANCE

page 1

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	88 575	56 727	31 848	0,45	42 453	0,67
. Immobilisations incorporelles en cours	55 793		55 793	0,79		
Immobilisations corporelles						
. Autres immobilisations corporelles	913 104	66 489	846 615	11,97	19 711	0,31
Immobilisations financières						
. Autres	495 000		495 000	7,00	59 450	0,94
TOTAL (I)	1 552 473	123 216	1 429 257	20,21	121 614	1,92
ACTIF CIRCULANT						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	29 809		29 809	0,42	20 450	0,32
. Autres	41 393		41 393	0,59	39 683	0,63
Valeurs mobilières de placement					36 800	0,58
Disponibilités	5 209 309		5 209 309	73,65	6 069 649	95,64
Charges constatées d'avance	362 998		362 998	5,13	58 062	0,91
TOTAL (II)	5 643 509		5 643 509	79,79	6 224 644	98,08
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	7 195 982	123 216	7 072 766	100,00	6 346 258	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles	5 738 966	81,14	4 334 501	68,30
Excédent ou déficit de l'exercice	-96 132	-1,35	1 404 465	22,13
Situation nette (sous total)	5 642 834	79,78	5 738 966	90,43
TOTAL (I)	5 642 834	79,78	5 738 966	90,43
FONDS REPORTES ET DEDIES				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
TOTAL (III)				
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	571 959	8,09	243 796	3,84
Dettes fiscales et sociales	236 436	3,34	163 388	2,57
Autres dettes	337 597	4,77	179	0,00
Produits constatés d'avance	283 940	4,01	199 929	3,15
TOTAL (IV)	1 429 932	20,22	607 292	9,57
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	7 072 766	100,00	6 346 258	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

PACTE MONDIAL - RESEAU FRANCE**COMPTE DE RÉSULTAT**

page 3

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%		
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	6 896 599		6 675 763		220 836	3,31
Ventes de biens et services						
- Ventes de prestations de services	66 724				66 724	N/S
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	18 000		40 667		-22 667	-55,73
- Ressources liées à la générosité du public						
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	2 659		409		2 250	550,12
Autres produits	694		39 265		-38 571	-98,22
Total des produits d'exploitation (I)	6 984 677		6 756 103		228 574	3,38
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Autres achats et charges externes	2 675 910		1 421 067		1 254 843	88,30
Impôts, taxes et versements assimilés	95 611		57 848		37 763	65,28
Salaires et traitements	1 096 644		762 505		334 139	43,82
Charges sociales	454 297		299 191		155 106	51,84
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	72 573		34 678		37 895	109,28
Autres charges	2 811 803		2 870 553		-58 750	-2,04
Total des charges d'exploitation (II)	7 206 838		5 445 842		1 760 996	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-222 161		1 310 261		-1 532 422	-116,95
PRODUITS FINANCIERS:						
Autres intérêts et produits assimilés	176 998		111 624		65 374	58,57
Total des produits financiers (III)	176 998		111 624		65 374	58,57
CHARGES FINANCIERES:						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	176 998		111 624		65 374	58,57
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-45 164		1 421 885		-1 467 049	-103,17
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	240		103		137	133,01
Total des charges exceptionnelles (VI)	240		103		137	133,01
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-240		-103		-137	-133,00
Impôts sur les bénéfices (VIII)	50 728		17 317		33 411	192,94
Total des produits (I + III + V)	7 161 674		6 867 727		293 947	4,28
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	7 257 806		5 463 262		1 794 544	32,85

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
EXCEDENT OU DEFICIT	-96 132	1 404 465	-1 500 597	-105,83
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature	70 911	29 120		
Bénévolat	25 685	17 787		
TOTAL	96 596	46 907		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations	70 911	29 120		
Personnel bénévole	25 685	17 787		
TOTAL	96 596	46 907		

PACTE MONDIAL - RESEAU FRANCE**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

Préambule

Initiative spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies, le Pacte Mondial des Nations Unies (ou United Nations Global Compact) est un appel aux entreprises du monde entier à aligner leurs pratiques et leurs stratégies sur Dix principes, qui découlent des textes fondamentaux des Nations Unies, dans les domaines des droits humains, du droit du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. L'ambition du Pacte mondial est de développer l'impact mondial des entreprises, en respectant ces Dix principes et en atteignant les 17 Objectifs de développement durable (ODD), par le biais d'entreprises et d'écosystèmes responsables, qui favorisent le changement.

Relais local officiel du Pacte mondial des Nations Unies, le réseau français a pour mission d'accompagner la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et l'appropriation des 17 ODD par le monde économique français. Constitué sous forme associative depuis 2005, le réseau français du Pacte Mondial de l'ONU rassemble plus de 2 100 entreprises de toutes tailles et tous secteurs d'activités, et 100 organisations à but non lucratif autour d'enjeux liés à la responsabilité sociétale et environnementale, et au développement durable. L'adhésion repose sur un engagement volontaire de des membres auprès du Pacte mondial et entraîne le paiement d'une cotisation annuelle destinée à couvrir les frais de fonctionnement du Pacte mondial des Nations Unies et du Réseau France.

Les relations entre le Réseau France et l'UNGC sont gérées au travers de 2 Memorandums of Understanding (MOU) : l'United Nations Global Compact et Foundation for the Global Compact de gestion de droit américain chargé de gérer les finances de l'organisation au niveau mondial. Ces 2 mémorandums définissent également le montant des tarifs d'adhésion et la quote-part consacrée au Réseau France. Le Réseau France collecte donc les cotisations pour lui-même mais également pour l'UNGC. L'association s'appuie sur une équipe salariée de 26 permanents dont les bureaux sont situés à Paris. L'association peut également s'appuyer sur un réseau de bénévoles, dont 21 Entreprises Ambassadrices et des experts issus du monde de l'entreprise. Le Réseau anime ainsi la communauté des membres sur l'ensemble du territoire, propose des ateliers, des conférences, des cycles de formation et des espaces d'échanges entre pairs. Le Réseau assure plus globalement la diffusion des Dix Principes et des 17 ODD auprès du secteur privé et contribue à animer le débat sur les enjeux de Développement durable.

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 7 072 766,09 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 96 131,61 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PACTE MONDIAL - RESEAU FRANCE**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

En 2024, le Pacte Mondial Réseau France (PMRF) a marqué des avancées significatives dans la promotion de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Les événements importants de cette année :

Le 30 avril 2024, Pacte Mondial Réseau France a déménagé au 25/27 avenue de Villiers 75017 (Maison du développement durable) qui est une vitrine pour accueillir et mobiliser ses membres et ses partenaires. La modification du siège social, promulguée le 30/04/2025 au JO, intervient suite à la décision de l'ancien bailleur (Kwerk de résilier le contrat, sans impact financier car l'association récupéré le dépôt de garantie.

Les conséquence de déménagement sont :

Impact sur les comptes de bilan :

- * 850K € ont été investis dans des travaux d'aménagement, AMO et achat de mobilier pour équiper les nouveaux locaux (Notes 3.1)
- * Les immobilisations (travaux dans les locaux) sont amorties sur la durée du bail (9 ans)
- * PMRF a obtenu une franchise de loyer de 363 K€ qui a été étalée aussi sur la durée du bail, 336K€ sont comptabilisée dans d'autres dettes (Notes 4.2)
- * L'association a versé un dépôt de garantie de 225K€ et une GAPD de 270K€ qui figurent en immobilisations financières (Notes 3.1)

Impact sur les comptes de résultat :

- * L'amortissement des travaux représente 33K€ en 2024.
- * La franchise de loyer constitue 27K€ en 2024
- * Les honoraires d'accompagnement immobilier et de négociation du bail figurent en charges pour 171 K€

PMRF sous-loue une partie de ses locaux pour les associations AFNU et ONU Femmes France. D'autres organisations ont également la possibilité de louer des locaux ou de réserver des salles de réunions pour leurs partenaires et membres.

En ce moment, l'association investit dans un outil de travail et de communication et dans une plateforme RSE. Le montant de 55K est enregistré dans l'actif, en tant qu'immobilisations incorporelles en cours.

L'équipe de l'association a été renforcée pour atteindre 26 salariés en fin 2024.

En 2024, 399 nouveaux membres ont rejoint l'association et 161 ont mis fin à leur adhésion. Dans le cadre de la démarche de labellisation IDEAS, un renforcement significatif des processus financiers a été engagé avec la mise en place d'un comité d'audit et contrôle interne et un comité de placement.

L'association a reversé 2 809 K€ de redevances à UNGC, soit 40% de cotisations perçues. Les cotisations 2025 encaissées en 2024 ont été comptabilisées dans les produits constatés d'avance (PCA (voir Notes 4.2, rubrique : De 0 à 1 an.

Le Pacte Mondial Réseau France a reçu des fonds (33K€ de la part d'UNGC pour la gestion de programmes PRME. En 2024, seulement 7K€ ont été consommés, les 25K€ restants ont été inscrits en PCA (voir Notes 4.2, rubrique De 1 à 5 ans.

PACTE MONDIAL - RESEAU FRANCE**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice (suite)

Ces événements illustrent l'engagement continu du Pacte mondial de l'ONU - Réseau France dans la promotion de pratiques commerciales responsables et dans la contribution aux objectifs globaux de développement durable.

2 - Principes, règles et méthodes comptables**2.1 - Méthode générale**

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage :

Type	Durée
Site intranet	de 1 à 3 ans
Agencements, aménagements, installations	de 5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	de 5 à 10 ans

PACTE MONDIAL - RESEAU FRANCE

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PACTE MONDIAL - RESEAU FRANCE**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Immobilisations :**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	74 175	70 193		144 368
Immobilisations corporelles	43 892	874 473	5 261	913 104
Immobilisations financières	59 450	495 000	59 450	495 000
TOTAL	177 517	1 439 666	64 711	1 552 473

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES k	A l'ouverture k	Augmentation k	Diminution k	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	31 722	25 005		56 727
TOTAL I	31 722	25 005		56 727
Terrains				
Constructions sur sol propres sur sol d'autrui inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	2 870	26 216		29 086
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	21 312	21 352	5 261	37 403
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	24 182	47 568	5 261	66 489
TOTAL GENERAL (I+II)	55 904	72 573	5 261	123 216

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	29 809	29 809	
Autres créances	41 393	41 393	
Charges constatées d'avance	362 998	362 998	
TOTAL	434 200	434 200	

PACTE MONDIAL - RESEAU FRANCE

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	14 733
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	
TOTAL	14 733

PACTE MONDIAL - RESEAU FRANCE

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	4 334 501	1 404 465			5 738 966
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	1 404 465	-1 404 465		-96 132	-96 132
Dont générosité du public					
Situation nette	5 738 966			-96 132	5 642 834
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	5 738 966			-96 132	5 642 834
TOTAL dont générosité du public					

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	570 632	570 632		
Dettes fiscales & sociales	236 436	236 436		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	337 597	337 597		
Produits constatés d'avance	283 940	258 100	25 840	
TOTAL	1 428 605	1 402 765	25 840	

4.3 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	191 129
Dettes fiscales & sociales	91 562
Autres dettes	336 061
TOTAL	618 752

Les autres dettes sont principalement constituées de la franchise de loyer.

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Concours publics et subventions

Une subvention de 40 K€ a été obtenue en 2022 de la part de Direction Générale de la Mondialisation de la Culture, de l'Enseignement et du Développement International pour le soutien au projet intitulé " Favoriser la transformation durable des PME en Afrique francophone".

En 2023 elle a été consommée à la hauteur de 36 000€ et 4 000€ en 2024, pour l' assistance pour la production des modules de formation sur la RSE et la durabilité des PME africaines.

En 2024, une subvention de 14 K€ a été obtenue de la part de Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour poursuivre la deuxième édition le programme "Fondements de la durabilité d'entreprise". Ce programme a pour objectif de renforcer les capacités des entreprises en Afrique francophone pour leur permettre d'intégrer des normes de durabilité dans leurs activités afin de favoriser l'atteinte des Objectifs de développement durable, y compris l'autonomisation des femmes, la lutte contre la corruption, la promotion du travail décent, 'adaptation et la lutte contre le réchauffement climatique.

5.2 - Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
MEAE	PME Afrique					4 000
MEAE	PME Afrique	14 000	14 000			
TOTAL		14 000	14 000			4 000

PACTE MONDIAL - RESEAU FRANCE

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - Autres informations

6.1 - Nature et évaluation des contributions volontaires

Conformément aux obligations légales, les contributions bénévoles du Pacte mondial Réseau France sur l'année 2024 ont été agrégées et valorisées.

Ce calcul regroupe les différentes participations des adhérents aux groupes de travail, comités de pilotage, comités de sélection, les interventions lors des événements en région, le baromètre ODD, ou encore le travail d'ambassadeur et la participation active aux cercles pour lesquels un forfait de 2h par mois a été attribué. Ce calcul exclut cependant les réunions de Conseil d'administration, de Bureau et d'Assemblée générale, conformément à la réglementation en vigueur.

Pour le calcul de la valorisation financière, il a été décidé d'attribuer à chaque heure la valeur de 4 x le SMIC horaire brut (11,88 €), soit 47,52 €, afin de s'aligner sur un salaire cadre.

Au total 540.50 heures de contributions bénévoles ont été recensées en 2024, soit une valeur équivalente à 25 685 €.

La valorisation de Martine Bourcy-Reiss, en mécénat de compétence auprès du Pacte Mondial - Réseau France, en charge du programme "rémunération décente/Living Wage", a été valorisé par Michelin à 70 911€.

6.2 - Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 9 500.00 €.

